RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 57 SEP. 2020

approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite «Association des Amis des Musées de la Ville de Rouen»

NOR: INTD2014685A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1;

Vu le décret du 6 juin 1993 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite «Association des Amis des Musées de la Ville de Rouen», dont le siège est à Rouen (76) et l'arrêté du 7 janvier 2010 qui a approuvé en dernier lieu la modification de ses statuts ;

Vu les délibérations de l'assemblée générale de l'association des 25 janvier et 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis du ministre de la culture du 8 juin 2020;

Vu les nouveaux statuts proposés;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu les autres pièces du dossier;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

ARRÊTE

Article 1er

L'association dite «Association des Amis des Musées de la Ville de Rouen» dont le siège est à Rouen (76), et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1993, s'intitule désormais «Amis des musées d'art de Rouen» et est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et sar délégation,

des Associations

Remi BOURDU